N° 2024/001/004

SEEZ
PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël **ARPIN**, Lionel **ARPIN**, Romain **BOUVET**, Christelle **BRIU**, Joëlle **CAMPERS**, Michel **CLAIR**, Christine **CLEMENT**, Mathieu **LECLERCQ**, Anne-Emmanuelle **LECLERE**, Frédéric **LIMBARINU**, Christel **MAILHÉ**, Alain **MARGUERETTAZ**, Coline **MARGUERETTAZ**, Marie-Claude **SORREL**.

Absents excusés : Corentin **BOUCHER**, Michèle **FERRARIS** (pouvoir à Alain **MARGUERETTAZ**), Eric **JACQUEMOUD**, Alexine **LAFAY** (pouvoir à Lionel **ARPIN**).

Secrétaire de séance : Christine **CLEMENT**
Nombre de conseillers en exercice : 18 - Présents : 14 - Votants : 16
Date de la convocation : le 13 février 2024.
Date de publication : 27 février 2024 au 27 avril 2024

****

CREATION DE QUATRE EMPLOIS CONTRACTUELS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE SAISONNIERE POUR LES SERVICES TECHNIQUES – ANNEE 2024

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'engager du personnel pour accroissement saisonnier d'activité pour les services techniques, afin d'assurer notamment l'entretien des villages, espaces verts et sentiers, dès le mois de mai prochain, ainsi que pour participer à la préparation des évènements et animations.

Ainsi, il propose de créer quatre emplois d'adjoints techniques, contractuels non permanents, à temps complet, pour une durée de 6 mois maximum, à compter de mai 2024. Les crédits correspondants sont prévus au budget primitif 2024.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

VU les articles L.2121-29 et L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20240219-2024-001-004-DE
Date de télétransmission : 26/02/2024
Date de réception préfecture : 26/02/2024

Considérant les termes de l'exposé des motifs ci-dessus ;

- ➔ **De créer** les emplois décrits ci-dessus.
- ➔ **De fixer** les rémunérations à l'échelle indiciaire du grade de recrutement (catégorie C).
- ➔ **D'autoriser** le Maire à mettre en œuvre la procédure de recrutement et à nommer les personnes de son choix à ces emplois.
- ➔ **D'inscrire** les crédits afférents au budget 2024 de la Commune.
- ➔ **D'autoriser** le Maire à signer toutes les pièces découlant de la présente.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN

MAIRIE DE SEEZ

Le secrétaire de séance,
Christine CLEMENT

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20240219-2024-001-004-DE
Date de télétransmission : 26/02/2024
Date de réception préfecture : 26/02/2024